

# Pour la sauvegarde du Fort de Romainville

**Le mémorial de Compiègne est un acquis de la mobilisation collective. Le Fort de Romainville formait, avec le camp de Compiègne, le Fronstalag 122. Un Comité de soutien pour la sauvegarde du Fort de Romainville et la création d'un musée dédié aux femmes dans la Résistance a été fondé, qui lance une pétition<sup>(1)</sup>. À signer et à faire signer au plus vite : s'agissant de l'avenir du Fort, la décision du Grand Paris intervient en octobre.**

Le site du Fort de Romainville, retenu depuis 2016 comme un site d'envergure métropolitain par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets urbanistiques « Inventons la Métropole », est amené à subir une profonde mutation. Dans la phase finale de l'appel à projet, trois propositions d'aménagement des promoteurs Nexity, Vinci et Cibex ont été retenus. Ces trois entreprises ont déposé leur projet fin juillet. Elles étaient auditionnées en septembre. Dès le mois d'octobre, doit intervenir le choix du projet retenu. Dans la suite de la procédure, le ministère des Armées devrait vendre l'emprise du Fort au promoteur choisi et la mairie des Lilas, vendre le glacis jouxtant le Fort dont elle a la propriété. Plus de sept hectares sont en jeu. Le choix du promoteur retenu sera donc capital pour l'avenir du Fort.

Dès sa création, fin juin, le Comité de soutien a alerté les principaux responsables du dossier, les élus, les médias et les habitants de la région. Début juillet, il écrivait à Patrick Ollier, président de la Métropole-du-Grand-Paris, avec copies à Michel Cadot, préfet de la Région Île-de-France et président de jury, ainsi qu'aux principaux ministres et élus locaux concernés. Le directeur de cabinet du Préfet de région a reçu une délégation fin juillet.

La délégation a réaffirmé la position du Comité, à la fois ouverte, consciente de la nécessité d'un aménagement du site intégrant les problématiques urbaines, mais aussi très vigilante sur les enjeux mémoriels et patrimoniaux. Tout cet été et au mois de septembre, le Comité a continué d'alerter, informant sur son projet pour le respect du site et l'intégration du futur musée dans le cadre du projet urbain. Aujourd'hui, nombre de lieux de la répression durant l'Occupation sont inaccessibles en région parisienne. D'autres ont complètement disparu, comme les prisons de la Petite-Roquette ou du Cherche-Midi.

Dès l'arrivée de l'armée allemande à Paris en 1940, jusqu'aux dernières heures de sa Libération en 1944, à chaque période de l'Occupation, le Fort de Romainville fut un outil de persécution et de terreur : procédures d'exception extrajudiciaires, politique des otages, fusillades de grande ampleur, déportations massives, procédures « *Nacht und Nebel* »... Plus de 7 000 personnes, hommes et femmes y furent internés. 209 y furent fusillés. Jusqu'à la fin, le Fort fut le théâtre d'horreur avec les onze FFI arrêtés et massacrés. Près de 4 000 femmes y furent internées, dont l'immense majorité fut déportée dans les camps nazis.

## Une mobilisation jamais relâchée

Étant propriété de l'armée, le Fort n'a jamais pu être mis sous la sauvegarde des Monuments historiques. Mises à part les plaques apposées à l'entrée et à l'intérieur, un arbre de la paix et cinquante rosiers *Résurrection* de Ravensbrück, rien ne qualifie ce lieu de mémoire.

Ces signes mémoriels sont largement le résultat de la mobilisation, jamais relâchée, des associations de la Résistance et de la Déportation. Mobiliser l'ensemble des défenseurs de la mémoire pour le respect de ce haut lieu de la Résistance et de la Déportation est précisément la raison d'être du Comité de soutien pour la sauvegarde du Fort de Romainville et la création d'un musée dédié aux femmes dans la Résistance. Il est encore temps.

**YVES JEGOUZO,**  
président du Comité de soutien pour la sauvegarde du  
Fort de Romainville et la création d'un musée dédié aux  
femmes dans la résistance.

(1) Voir *Le Patriote Résistant* de juillet-août. À l'initiative de la fondation du comité, de nombreuses associations et fondations mémorielles, dont la FNDIRP.

